

# Livret de Politique



## La Garderie Chez Mariette

**Mariette Ivits-Fréchette, propriétaire**  
**37, baie Buttonwood (Parc Windsor)**  
**Winnipeg, Mb R2J 2E7**  
**# Téléphone - 256-2599**

**courriel : snowbank@mts.net**

## **Expérience**

La Garderie Familiale *Chez Mariette* existe depuis 1987. Avant ceci, j'ai travaillé dans les centres de garde "*Ashland Pre-School and After School Program*", et à "*Children's Place d'Enfants*" à St. Boniface. De plus, j'ai fait une année comme animatrice préscolaire pour la ville de Winnipeg dans leur programme de centre communautaire "*Tiny Tot Play Program*". J'ai suivi le cour de *Garde en Milieu Familiale* en 1988 sous *New Careers Training*. Je profite chaque année des ateliers donnés par la FPCP (*Fédération Provinciale des Comités de Parents*) et le MCCA (*Manitoba Child Care Fédération*). En 1992 j'ai présenté un atelier une fois par semaine pour 8 semaines au sujet de "*How to Talk so Kids will Listen*" et un autre au sujet des excursions en garderie au FPCP. Je suis membre du MCCA et du CCA (*Canadian Child Care Fédération*) depuis 1987. J'ai établi un groupe de soutien pour les gardiennes de St. Boniface en 1989 – 1994. Je suis présentement présidente du Mini-Francofun du Parc Windsor. Notre garderie sert de model pour le cour d'éducation de la jeune enfance au CUSB (*College Universitaire de St. Boniface*) depuis 1990.

## **Horaire**

La garderie est ouverte de 6h45 à 17h00. La garderie offre des services de garde à temps plein pendant toute l'année incluant l'été. La garderie est fermée seulement une ou deux semaines pendant l'été. Le programme quotidien offre des périodes d'activités individuelles et de groupes, intérieures et extérieures, dirigées et semi-dirigées ainsi que des périodes de transition alternées de périodes de jeux. Les soins généraux tels les repas, les toilettes, la sieste et l'habillement font partie des routines journalières.

6:45 ouverture de la garderie, jeux libres  
8:00 départ pour l'école - enfants scolaires  
8:15 ranger les jouets;  
8:30 goûter; cercle - intro du thème  
8:45 bricolage, chanson, activités selon thème  
9:30 jouer dehors ou excursion  
11:30 rentrée, préparation pour dîner  
12:00 dîner  
12:20 histoire  
12:30 préparation pour la sieste (brosser les dents, toilettes)  
1:00 sieste  
3:00 réveille, goûter  
3:20 rentrée d'enfants scolaire, goûter  
3:30 jeux libres (dehors s'il fait beau)  
4:30 ranger les jouets, nettoyage  
5:00 fermeture

## **Le jeu**

L'enfant apprend par le jeu; à travers le jeu, l'enfant acquiert des connaissances variées, il(elle) apprend à faire des choix ainsi qu'à reconnaître et respecter le besoin et les sentiments des autres qui l'entourent. Le jeu promeut le processus d'apprentissage. Chaque enfant progresse à son rythme dans un environnement agréable et motivant.

## **Les routines**

Les routines sont des activités auxquelles les enfants participent, tout au cours de la journée pour répondre à leurs besoins biologiques, assurer un développement approprié à leurs âges et favoriser leur bien-être : les toilettes, l'hygiène corporelle et dentaire, l'habillage et le déshabillage, les collations et les repas, la sortie et la rentrée des jeux extérieurs. Les enfants font une sieste d'environ deux heures tous les jours à 13h00. Le parent qui estime que cette période est trop longue peut m'en aviser et je peux le réveiller plus tôt. Chaque enfant a besoin de prendre une période de relaxation pour au moins une heure même s'il ne dort pas. Chaque enfant se repose sur un matelas avec une couverture marquée de son nom, (qui est lavée chaque semaine). Les bébés moins que deux ans dorment dans un parc.

## **Les jeux extérieurs & activités motrices**

Un minimum de deux heures d'activités extérieures par jour pour le développement de la motricité globale de l'enfant, à condition que le temps le permette.

## **Le Matériel d'intérêts**

Tous les outils, jouets et matériel nécessaire sont fournis par la garderie, et ils sont à la disposition des enfants tout au cours de la journée à part des périodes de transition lorsque les enfants passent d'une activité à l'autre. Je prépare le matériel, informe les enfants des limites appropriées et de les faire respecter, d'encourager le partage entre enfants et le respect du matériel ainsi que de fournir à l'enfant l'opportunité de jouer avec tous les jouets tout en développant une bonne qualité de jeu.

Nos matériaux sont les suivants :

- ?? Construction - À l'aide de blocs de bois de différentes grosseurs, de véhicules, de personnages, l'enfant pourra reproduire le monde qui l'entoure à sa façon. Ceci favorise la créativité, l'invention et la coopération.
- ?? Le centre familial - reproduit l'environnement familial de l'enfant. Il favorise le développement de l'imagination et lui permet d'essayer des rôles qui lui sont familiers.
- ?? La bibliothèque/musique- permet à l'enfant de passer un temps calme seul, ou avec quelqu'un d'autre pour écouter de la musique, regarder un livre ou jouer un jeu.
- ?? Les jeux d'assemblage et des jeux cognitifs - favorise le développement cognitif et la concentration de l'enfant à travers les jeux d'association, les casse-têtes, etc.
- ?? Des arts plastiques et de la peinture - Il stimule particulièrement la créativité et le développement des sens à travers l'usage de différents matériaux de tout genre. Les différents genres de peinture, de modelage et de dessin incitent l'enfant à vivre des expériences sensorielles. Ceci favorise le développement de la dextérité manuelle par la manipulation des différents matériaux.

## **Le cercle**

Au moment du cercle, le thème de la semaine est exploré: les concepts, la présentation, le choix des activités, les limites appropriées et tout spécialement le vocabulaire français. Mon rôle comme éducatrice est de promouvoir l'acquisition du langage à travers l'information, la discussion et la répétition du vocabulaire soit par la parole, par le chant et/ou par le jeu.

## **Programmation à court et à long terme**

Je suis responsable de déterminer à l'avance les thèmes qui seront explorés à chaque semaine. Un programme détaillé est à la disposition des parents et poursuit les objectifs choisis pouvant répondre aux besoins et à l'âge spécifique des enfants.

## **Apprentissage du français**

L'apprentissage du français comme langue maternelle ou comme langue seconde se fait quand l'enfant entre en contact avec ses pairs en participant aux activités et aux routines qui sont conduites en français. Les enfants doivent comprendre et parler le français. Ma tâche est de favoriser le développement du langage en accroissant le vocabulaire de l'enfant.

## **Mesures disciplinaires et guide de comportement**

Les enfants ont le droit de recevoir des services de garde de qualité : de se retrouver dans un milieu où ils\elles se sentent valorisés et où ils peuvent apprendre des méthodes appropriées d'interaction avec autrui. Les enfants doivent avoir l'occasion d'explorer leur milieu et de découvrir leurs talents. Cette exploration peut résulter à un comportement que je trouve inacceptable. Mon rôle est de fournir à l'enfant certaines méthodes permettant à celui\celle-ci de résoudre son problème d'elle\lui même. Je suis responsable d'établir des limites de comportement approprié pour assurer à la fois la sécurité et la santé des enfants et, par conséquent, de faire respecter ces limites dans la mesure du possible. L'intervention physique est parfois nécessaire.

Je suis responsable de :

- ?? prévoir les problèmes et d'intervenir avant qu'ils n'arrivent
- ?? de mettre l'accent sur ce que l'enfant devrait faire;
- ?? d'encourager et féliciter le comportement approprié;
- ?? de laisser des choix;
- ?? d'informer l'enfant de ce qui est attendu de lui\elle;
- ?? d'aider l'enfant à identifier les problèmes et les sentiments; de trouver des façons alternatives de se comporter;
- ?? d'établir des limites cohérentes et constantes.

Si l'enfant n'écoute pas les limites, il\elle peut être "retiré(e)" d'une activité ou situation. Si l'enfant perd le contrôle et fait une colère, il peut arriver qu'il soit restreint physiquement parce qu'il est en danger de se blesser ou de blesser quelqu'un d'autre. Dans ces circonstances, on le laisse se calmer pour pouvoir ensuite discuter du problème et trouver une solution.

- ?? Il est interdit : de donner une punition corporelle;
- ?? d'être trop sévère avec l'enfant ou de le traiter de façon humiliante;
- ?? de priver l'enfant de nourriture, vêtements, abri ou lit;
- ?? de l'enfermer seul dans une pièce.

## **Articles personnels, jouets de la maison, argent**

Il est permis d'apporter un jouet ou objet avec lequel l'enfant peut dormir (ex: jouet en peluche, poupée). Il est interdit d'apporter des jouets de la maison à la garderie (ex. : les voitures, les bijoux, etc.). Le matériel ou jouet reliés au thème peut être apporté sur demande et doit être identifié.

## **Célébrations**

Nous essayons de souligner, dans nos célébrations, les fêtes reliées à la famille et les fêtes reliées à la culture francophone ou plus particulièrement celles qui sont familières aux enfants. Les parents sont encouragés à nous informer des coutumes et des traditions familiales de leur pays d'origine.

Les anniversaires des enfants sont célébrés au moment de la collation de l'après-midi. Je prépare un grand biscuit, un gâteau ou des beignes à partager avec les amis. L'enfant célébré reçoit aussi un petit cadeau.

## **Arts plastiques**

Les enfants font des travaux d'art tous les jours. Je vous encourage à démontrer votre intérêt envers son travail, car ça l'incitera à participer régulièrement. Mon approche envers les arts plastiques est orientée vers le processus d'apprentissage et non vers le produit final.

## **SANTÉ, ALIMENTATION ET SÉCURITÉ**

Certificat médical - Un certificat médical incluant les vaccinations doit être fourni à l'admission de l'enfant. Toutes informations médicales pertinentes à l'enfant doivent être communiquées à la garderie de façon à assurer le bien-être de l'enfant en tout temps.

### **Maladies**

La garderie se réserve le droit de refuser un enfant s'il présente un ou plusieurs des symptômes suivants:

- ?? fièvre - température plus élevée que 101°F ou 38.5°C. Il faut garder l'enfant à la maison au moins 24 heures à la suite d'une fièvre;
- ?? maladie de la peau ou éruption cutanée ou infection;
- ?? maladie respiratoire, mucus épais, asthme;
- ?? maladie contagieuse - les parents doivent prévenir la garderie lorsqu'un enfant contracte une telle maladie;
- ?? vomissements,
- ?? diarrhée: l'enfant doit avoir des selles solides avant de revenir en garderie;
- ?? poux - l'enfant sera isolé jusqu'à ce qu'un parent vienne chercher l'enfant. L'enfant ne sera pas réadmis sans avoir été traité et jusqu'à ce que les lentes soient disparues.

Si un enfant devient malade au cours de la journée avec un ou plusieurs des symptômes ci-dessus mentionnés, les parents seront avisés et devront venir chercher leur enfant le plus tôt possible

### **Prévention**

Malgré cette politique, en garderie, on ne peut pas éliminer tous les germes qui causent des maladies. Toutefois, plusieurs recherches démontrent que pour prévenir la transmission de maladies contagieuses en garderie, le personnel et les enfants doivent se laver les mains avec de l'eau tiède et savonneuse à plusieurs reprises pendant la journée, soit lors de la préparation de la nourriture, avant de manger, après avoir changé un enfant, après avoir utilisé la salle de bain et chaque fois après qu'un nez a été mouché.

Il est donc important que parents et éducatrice cultivent ces bonnes habitudes d'hygiène chez les enfants.

### **Urgences**

En cas d'accident ou de maladie et si un traitement s'avère nécessaire, *la garderie chez Mariette* doit être désigné comme tuteur temporaire pour faciliter tout traitement médical et/ou hospitalisation lorsqu'il est impossible de rejoindre les parents ou le tuteur désigné. Un formulaire de décharge médicale doit être signé par un parent ou tuteur au moment de l'inscription. *La garderie Chez Mariette* n'est en aucun cas tenue responsable de tout accident encouru et/ou maladie contractée à la garderie ou en excursion. Les frais d'ambulance seront payés par les parents.

### **Médicaments**

Seuls les médicaments prescrits par un médecin, portant le nom de l'enfant et l'étiquette originale d'une pharmacie seront administrés aux enfants. Les parents sont responsables à chaque jour de remplir le registre des médicaments et d'y indiquer le nom du médicament, la date d'achat, le début et la date de cessation, la posologie, l'heure à laquelle il doit être administré, ainsi que d'apposer leurs signatures. Les sirops pour le rhume ou tous autres médicaments doivent être accompagnés par une note signée du médecin traitant et être placés dans son contenant et/ou l'emballage d'origine.

## **Alimentation et habitudes alimentaires**

Le coût du dîner et deux goûters est inclus dans les frais.

Une bonne nutrition est un des points importants de notre programme. Les repas et les collations offerts aux enfants doivent répondre aux normes du Ministère et du Guide alimentaire canadien. Les menus sont affichés sur le babillard dans l'entrée. Toutes allergies et restrictions alimentaires seront respectées telles que requises par les parents. Si la garderie ne peut pas se conformer aux restrictions alimentaires, les parents seront responsables de fournir les repas de leur enfant. Les restrictions alimentaires et les allergies sont affichées dans la cuisine.

Les enfants sont encouragés à "goûter" à tous les mets, mais ne sont jamais forcés à manger. La nourriture n'est pas utilisée comme moyen de contrôle ou punition. Je prends le repas du midi avec les enfants ce qui rappelle le milieu familial.

Il est interdit d'apporter des friandises ou gomme à la garderie. Si possible, le petit déjeuner doit être pris à la maison avant d'arriver à la garderie.

Les parents sont responsables de fournir, à l'inscription, une brosse à dents pour enfant. Les enfants se brossent les dents après le repas du midi et des serviettes de papier sont utilisées pour se laver le visage.

## **Sécurité**

Je suis responsable d'assurer une surveillance adéquate. Les enfants ne peuvent pas être laissés seuls sans surveillance. Je m'assure que les enfants sont vus ou entendus en tout temps dans la cour en arrière de la maison. Il ne sont pas permis de jouer en avant de la maison. Je suis responsable de me placer à des endroits stratégiques pour prévenir et éviter les accidents. Tout accident sérieux doit être documenté et le rapport doit être signé. Les pratiques de feu doivent être faites une fois par mois pour familiariser les enfants avec les procédures d'urgence. Il y a deux détecteurs de fumée au sous-sol et un autre dans le corridor à côté de la cuisine. L'extincteur de feu est situé dans le même corridor. Tout médicament et produit nocif est entreposé sous clé. Tout article personnel de l'enfant (comme brosse à cheveux, brosse à dents, couverture, etc.) n'est pas partagé avec d'autres enfants. Je possède un certificat de premiers soins renouvelé chaque année. Chaque membre de notre famille est vérifié par le registre d'abus d'enfant à l'âge de 18 ans. La garderie est un endroit non-fumeurs, ceci inclut les cours en avant et derrière la maison. Une alarme de sécurité AAA est en vigueur. La politique d'urgence et d'autres renseignements d'urgences sont postés sur le babillard dans l'entrée. La coordinatrice fait des visites non annoncées au moins deux fois par année. Nous avons en vigueur une politique d'anaphylaxie.

## **Évacuation**

En cas d'urgence, les locaux seront évacués et les enfants seront amenés au lieu de refuge suivant :

Jack & Muriel Wilkinson

39 Baie Buttonwood

Winnipeg, MB

253-4846

## **Excursions**

Des excursions et des activités locales (parcs publics, piscines) sont planifiées au cours de l'année pour supporter les

thèmes et enrichir le programme. Nous marcherons, nous utiliserons les transports en commun ou notre fourgonnette pour s'y rendre. Avec l'acceptation de ce guide, vous permettez à votre enfant de participer à toutes les excursions. Nous sommes déjà allés au musée des enfants, adventure city, village du Père Noël, des spectacles de musique à l'école Lacerte, l'heure du conte à la bibliothèque de St. Boniface, au CRÉE (*Centre de Ressource Éducative pour l'Enfance*) et au Mini-Francofun.

### **Règlements additionnels :**

- ?? Tous les enfants doivent porter un dossard ou une autre pièce d'identification portant le nom et le numéro de téléphone de la garderie;
- ?? Une trousse de premiers soins doit être apportée;
- ?? Une liste des numéros d'urgence des enfants doit être apportée;

### **Transport à l'école**

Les parents sont responsables de transporter leurs enfants à et de l'école et la garderie.

Si l'enfant marche de l'école à la garderie:

- ?? Parents devront signer leur permission.
- ?? Les élèves se rencontrent devant le bureau du directeur de l'école avant de quitter l'école.
- ?? Les enfants marchent en groupe.
- ?? Tous règlements sécuritaires doivent être obéis.
- ?? Un chef de group (le/la plus mature des enfants) dirige le group et rapporte chaque problème.
- ?? Parents me donnent avis si l'élève ne marche pas un certain jour.

### **POLITIQUES D'ADMISSION ET INTERNES**

- ?? Admission - La garderie n'accepte que les enfants comprenant et parlant le français. Nous donnons priorité aux enfants à temps plein. Nous suivons le principe de premier arrivé, premier servi. Nous acceptons également les enfants bénéficiant des subventions de la province.
- ?? Liste d'attente - Nous inscrivons les enfants sur la liste d'attente à condition que les parents paient un dépôt équivalent à deux semaines du taux de garde à temps plein.
- ?? Nombre d'enfants - seulement 8 enfants à la fois sont permis - pas plus que 5 enfants d'âge préscolaire et pas plus que 3 enfants en bas d'âge de deux ans.

<b>Inscription</b>	<b>Frais par jour</b>	<b>Frais par Période de Paiement (20 jours de garde)</b>
9 heures ou moins par jour	\$25	\$500
plus que 9 heures par jour	\$28	\$560
une période (avant ou après l'école)	\$6	\$120
deux périodes (avant et après l'école)	\$10	\$200

## **Retards après 17h00**

Une pénalité de retard sera appliquée pour tous les départs après 17h00 suivant les taux suivants: \$10.00 la première minute plus \$1.00 par minutes subséquentes. Retards habituels ne sont pas permis et sont suivis par une demande de retraite de l'enfant.

## **Comment payer**

Chèques postdatés pour chaque période de 28 jours (20 jours de travail) pour toute l'année sont payables le vendredi avant le commencement de la période. Une pénalité de \$5 par jour est appliquée pour chaque jour que le paiement est en retard. Une pénalité de \$35 est appliquée pour un chèque NSF. Un reçu est remis au parents le 31 décembre pour la fin d'impôts.

## **Les dates de Paiement pour l'année 2004 seront:**

?

le 2 janvier  
le 30 janvier  
le 27 février  
le 26 mars  
le 22 avril  
le 21 mai  
le 18 juin  
le 15 juillet  
le 12 août  
le 10 septembre  
le 8 octobre  
le 4 novembre  
le 3 décembre

## **Arrivée et départ**

?? Arrivée – dès à la garderie, l'enfant doit être pris en charge par moi-même. Le parent devrait faire une transition rapide et positive. Je dois signer le registre.

?? Départ - Au départ de la garderie, je dois signer le registre. Les parents sont responsables d'informer la garderie, par écrit, du nom de toute personne autorisée à raccompagner leur enfant. La garderie se réserve le droit de demander une pièce d'identification avant de laisser partir l'enfant.

## **Entraînements à la toilette**

On commence l'entraînement quand l'enfant est prêt. L'enfant doit connaître le concept d'aller à la toilette pour uriner et faire ses selles. Chez l'enfant, ce concept s'acquiert à différents moments dans son développement. Il est important que votre enfant puisse communiquer son besoin d'éliminer. Je vous prie de me faire part du vocabulaire qui lui est familier pour faciliter son adaptation.

## **Avis de retrait**

La garderie exige deux semaines de préavis, par écrit, pour tout retrait.

## **Suspension**

La garderie se réserve le droit d'envoyer un enfant à la maison au cours de la journée si l'enfant fait preuve de

comportement inacceptable et mettant en danger le bien-être moral ou physique des autres enfants. Un avis de deux semaines sera donné au cas de demande de retraite de la garderie.

### **Absences**

Veillez signaler l'absence de votre enfant à la garderie avant 9h00 en spécifiant la raison de l'absence : personnelle, vacances ou maladie (si oui, décrivez la maladie). Cela me permettra de surveiller la propagation des maladies.

### **Vacances**

Veillez aviser la garderie, par écrit, des dates prévues de vos vacances annuelles et, au plus tard, le 30 avril pour les vacances d'été. Les vacances ne sont pas déductibles des frais mensuels. Cette politique est également applicable aux familles subventionnées.

### **Congés fériés et fermeture de la garderie**

Chaque congé férié sera payé. La garderie sera fermée les jours suivants : la fête du Travail, l'Action de Grâce, le jour de souvenir, Noël, Boxing Day, jour de l'an, Vendredi saint, lundi de Pâques, la fête de la Reine, la fête du Canada, et la fête civique. La garderie est également fermée durant une ou deux semaines pendant été. Les frais ne sont pas payables quand je prends mes vacances. Je vous laisserai savoir les dates exactes par la fin du mois de février. La garderie fermera à 13h:00 le 24 et le 31 décembre avec paie.

### **FERMETURE EXCEPTIONNELLE**

Si pour des raisons exceptionnelles, je décide de fermer la garderie, vous serez avisés le plus tôt possible de façon à faire des arrangements ultérieurs. En cas de tempêtes, l'hiver, je réserve le droit de fermer la garderie plus tôt que prévu si nécessaire. Les parents seront avisés par téléphone.

### **Changement des informations pertinentes**

Les parents sont responsables de m'aviser de tous changements pertinents à l'enfant : adresse, téléphone d'un ou des parents, vaccinations, personnes contacts, médecin, etc.

### **EFFETS PERSONNELS**

Les enfants fréquentant la garderie doivent avoir:

- ?? Couches (bébés)
- ?? une brosse à dents;
- ?? des pantoufles en hiver;
- ?? des vêtements de rechange;
- ?? des vêtements appropriés selon les saisons, tels que mitaines, chapeau, etc.
- ?? une couverture;

Tous les effets personnels (couverture, vêtements, jouets, brosse à dents, etc.) doivent être identifiés de façon permanente.

L'enfant doit se sentir libre de participer aux activités suggérées, sans crainte de se salir ou de se mouiller. Il est donc conseillé de lui fournir des vêtements confortables et lavables. Lorsque l'enfant sort à l'extérieur, ses vêtements doivent convenir à la température.

Les enfants ne doivent pas apporter de jouets à la garderie. Cependant, si un jouet ou un oursin quelconque est nécessaire à la sécurité émotive de l'enfant, cet objet peut l'accompagner. Veuillez noter qu'aucun jouet violent ne sera accepté.

Si des jouets de la garderie sont par mégarde apportés au domicile de l'enfant, le parent est prié de les retourner.

## **Soupçon d'abus d'enfant**

Tout soupçon d'abus chez un enfant doit être rapporté à l'Aide à l'Enfance immédiatement par la garderie.

## **Le SIDA**

La garderie n'a pas encore une politique définie concernant cette sorte d'infection. Si un cas se présente, tant chez un enfant que chez le personnel, la question sera référée à ma directrice, Ilene Marchenko.

Des précautions seront prises par le personnel :

?? Usage de gants en latex pour changer un enfant (selles) ou tout accident où il y a présence de sang;

?? Lavage fréquent des mains en utilisant du savon et de l'eau chaude;

?? Couvrir les plaies ouvertes;

?? Nettoyer le matériel suivant les directives appropriées;

## **Garde officielle de l'enfant**

En cas de séparation ou de divorce, la garderie exige une confirmation juridique relativement aux droits des parents vis-à-vis l'enfant. Parents ont l'accès au dossier de leur enfant en tout temps. L'information dans les dossiers ne peut pas être transmise aux autres personnes sans le consentement des parents. Les dossiers seront gardés pour une période de deux ans.

## **Autres Notes:**